AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES

Audit de projet

Pour faire les bons choix avant de réaliser un projet

Objectifs

- **Réaliser un diagnostic** de votre exploitation agricole pour clarifier le projet en tenant compte des aspects :
- techniques, économiques, financiers, juridiques, humains.
- **Etudier la faisabilité** du projet et vous donner les préconisations (court terme) et les orientations (moyen terme) en adéquation avec vos objectifs.
- Réaliser **l'étude de marché** nécessaire à la commercialisation de vos produits

Service

- entretien de recueil des données
- analyse et synthèse comprenant :
- le descriptif de l'exploitation, l'historique, les motivations, les atouts et contraintes de l'exploitation agricole, les évolutions prévisibles en l'absence de changement de stratégie d'exploitation, les différentes hypothèses étudiées avec leurs avantages et leurs limites
- le projet retenu décrit sous tous ses aspects,
- le plan d'action pour réaliser le projet.
- restitution orale et écrite au bénéficiaire

Résultats

Des préconisations 100% opérationnelles

Livrables

Compte-rendu d'audit avec diagnostic et préconisations

Public

Toutes personnes de moins de 51 ans ayant un PPP validé et qui ont un projet de création d'une unité de production/activité ou hors cadre familial ou en mode de production biologique ou en agriculture biologique

Les +

+ de compétence

Nos conseillers d'entreprise sont de formation agricole supérieure, sont très expérimentés et maintiennent leurs compétences grâce à des formations régulières. Des conseillers spécialisés sont susceptibles de compléter les apports si cela s'avère pertinent.

+ de personnalisation

La prise en compte des attentes personnelles des agriculteurs

Modalités

Temps nécessaire : 3 à 4 jours (facturés au tarif conseil généraliste agricole - tarif et conditions de vente sur demande)
Financement possible par le Conseil Régional Grand Est à hauteur de 80 % dans la limite de 1500 €.
Prestation individuelle coordonnée par un conseiller d'entreprise avec visite sur l'exploitation

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu 88026 Epinal cedex - Tél 03 29 29 23 23 - Fax 03 29 29 23 60 - Email : contact@vosges.chambagri.fr - Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr